

soi est juste, mais que la conclusion abonde dans le sens de celle que maintient l'honorable député d'York-est (M. W. F. Maclean).

Voyons, vraiment, est-ce là une critique honnête ? Une once de véracité vaut plusieurs livres du style ampoulé dont l'honorable premier ministre a entretenu ce soir la Chambre. J'ai ici le texte de ce programme, tel qu'il a été énoncé, et je défie l'honorable chef du Gouvernement d'y trouver, en le lisant article par article, les "si", les "mais" et les "car" qu'il prétend. Il n'en verra aucun; ils n'existent que dans son esprit. Un des membres de la conférence coloniale en Angleterre a fait une peinture particulièrement heureuse du caractère de l'honorable premier ministre. On était à discuter une question, je ne me rappelle pas exactement laquelle, et quelqu'un suggéra qu'il fallait une expression, une phrase à grand effet pour frapper l'imagination populaire et entrer en faveur. D'emblée on répondit qu'il fallait pour cela s'adresser à sir Wilfrid Laurier. De même ces "si", ces "mais" et ces "car" se trouvent dans son imagination, bien qu'il se savaît contredit par le document qu'il tenait à la main. Chaque article du programme est clair et concluant. Je vais en lire un :

L'emploi honnête des deniers publics dans l'intérêt public.

Où sont les "si", les "mais" et les "car" dans cette phrase ? Y trouve-t-on un seul mot superflu ? Y a-t-il un honorable député de la droite qui ne la comprenne pas ? Il sait très bien que le public commence à la comprendre. C'est une clameur générale de l'Atlantique au Pacifique contre ces gens qui ne savent pas employer honnêtement les deniers publics dans l'intérêt public ; c'est une acclamation en faveur des hommes qui exécuteront cet article de leur programme. En voici un autre :

La nomination des fonctionnaires publics fondée sur leur mérite personnel et leur compétence, et non pas pour des considérations politiques seulement.

N'est-ce point un langage explicite ? N'est-il pas compréhensible par lui-même ? L'honorable premier ministre ne le comprend-il pas ? Il ne le comprend que trop bien, car si jamais le chef d'un gouvernement s'est rendu coupable de jeter le trouble et la confusion dans le service public, ce fauteur, je le vois devant moi dans la personne de mon honorable ami. C'est lui qui a exploité le trafic des emplois depuis la magistrature jusqu'à la dernière des sinécures. Il a débuté en achetant et vendant des places de juge et de lieutenant-gouverneur à son ami Langelier, dès qu'il eût commencé à fouler les sentiers du pouvoir, où il venait d'être appelé. C'est son faible; il en a fait une pratique invariable jusqu'à ce jour. Tellement qu'il n'est pas une branche du service public, soit intérieur soit extérieur qui ne souffre des effets

pernicieux et déprimants de cette politique, de ces méthodes inaugurées par l'honorable premier ministre lui-même. Il n'y a pas de doute à cela. L'honorable ministre ne le sait pas ? Oui, il sait pertinemment qu'il y a présentement dans le service public des voleurs et des concussionnaires. Quand il en fut averti, et qu'il fut mis en demeure avec ses partisans de se prononcer, il se leva et, pour sa honte, déclara par son vote qu'il était juste et convenable de garder ces voleurs et ces concussionnaires dans l'administration. Nul dans le personnel administratif n'ignore ce que tout le pays connaît à ce sujet. Comment voulons-nous maintenant que les gens soient remplis de cet orgueil, de cette émulation, de cette ambition dont le premier ministre a parlé pour faire l'honneur du service administratif, quand ce service, intérieur ou extérieur, est bouleversé de la sorte depuis les premières places jusqu'aux dernières. C'est assez explicite, je crois. Il n'y a pas de "si" ni de "mais" dans ces paroles :

Des dispositions plus rigoureuses pour sévir contre la corruption et la fraude dans les élections, pour assurer plus de publicité au chiffre des dépenses effectuées par les organisations politiques, pour empêcher la création de fonds d'élections dans le but de corrompre les électeurs et empêcher les compagnies, les entrepreneurs et les lanceurs d'affaires de contribuer à ces fonds, pour hâter l'audition des procès en invalidation et prévenir la collusion entre les parties dans le but de retirer les poursuites ou compromettre, aussi pour la nomination au besoin d'un représentant spécial du ministère public chargé d'intenter des poursuites, dans le but de simplifier la procédure et de faire respecter la loi modifiée dans ce sens.

Il n'y a pas de "si" ni de "mais" ni rien de vague dans cette déclaration. Toute la population honnête du pays, de l'Atlantique au Pacifique, a partagé le sentiment qu'elle perpétue et qui se trouve dans le programme du parti libéral-conservateur.

Le public est dégoûté, écœuré, et il donne libre cours à son mépris pour l'administration actuelle, dans toutes les élections partielles où il a la faculté d'exprimer son opinion. Qu'avez-vous fait, vous, depuis que vous êtes au pouvoir pour entraver l'œuvre du corrupteur des mœurs politiques ? Qu'avez-vous fait pour encourager l'électeur honnête à voter et lui donner la certitude que son vote sera compté ? Vous, monsieur, vous avez refusé, devant cette Chambre, d'accorder une enquête sur ces crimes, sur cet étalage de corruption. Vous, monsieur, vous avez posé votre main protectrice sur l'épaule de M. George W. Ross, dans le théâtre du Russell, et avez recommandé sa réélection à la population d'Ontario, en disant qu'il était votre bras droit et que vous vouliez qu'elle le renforçât. Ce bras droit vous a protégé, vous et vos émissaires, qui ont trafiqué et comploté pour vous, et vous avez profité jusqu'à ce